Construction d'un bâtiment réfectoire sur le site de l'Unité Judiciaire à Priorité Educative (UJPE) de Bures-sur-Yvette



MAITRISE D'OUVRAGE		
MAITRE D'OUVRAGE	**Ministère de la Justice \| Secrétariat Général \| Direction Interrégionale Ile-de-France \| Département Immobilier de Paris IDF** 1, Quai de la Corse, 75181 Cedex 04, Paris Tel : 01 44 32 75 55	MINISTÈRE DE LA JUSTICE *Liberté* *Égalité* *Fraternité*

MAITRISE D'OEUVRE		
ARCHITECTE	**BORDAS+PEIRO ARCHITECTE** 11, place de la Nation - 75011 PARIS Tel : 09 83 26 30 09 Email : bp@bordaspeiro.eu	bordas+peiro
BET STRUCTURE	**BORDAS+PEIRO SAS** 11, place de la Nation - 75011 PARIS Tel : 09 83 26 30 09 Email : bp@bordaspeiro.eu	bordas+peiro
BET FLUIDES	**AREA ETUDES** 1bis, rue du Champ de l'Aire - 49080 BOUCHEMAINE Tel : 02 41 73 05 35 Email : groupearea.fpo@areaetudes.net	area ingénierie fluides & environnement
ECONOMISTE	**EICP** 30, rue Santerre - 75012 PARIS Tel : 01 53 46 67 50 Email : simon.dubois@eicp.cdr.eco	eicp ECONOMIE - INGÉNIERIE - COORDINATION - PILOTAGE
BET CUISINE	**INGECOR** 113, Quai Jean Péridier, 34070 Montpellier Tel : 04 67 13 86 86 Email : be.ingecor@ingecor.fr	INGECOR RESTAUCONCEPTEUR

CCTP LOT 05 MENUISERIES INTERIEURES

N° AFFAIRE : 014-2025-10	**INTERLOCUTEUR :** S.DUBOIS	**STADE :** DCE	**VERSION :** V1	**DATE :** 04/09/2026

Sommaire

05.1 GENERALITES 2
05.1.1 Prescriptions techniques 2
05.1.2 Prescriptions complémentaires 3
05.1.3 Nota TCE 6
05.2 DESCRIPTION DES OUVRAGES 7
05.2.1 Blocs- portes 7
05.2.1.1 Composition des blocs portes 7
05.2.1.2 Cylindre et combinaison 9
05.2.1.2.1 Cylindre et combinaison (RADIALIS) 9
05.2.2 Châssis vitrés 10
05.2.2.1 Châssis fixe vitré aluminium sans exigence 10
05.2.2.1.1 Dimensions 260 x 155 cm ht 10
05.2.3 Façades techniques et trappes 10
05.2.3.1 Façades de gaines techniques 10
05.2.4 Ouvrages menuisés 11
05.2.4.1 Tablette bois 11
05.2.5 Équipements sanitaires 11
05.2.5.1 Banc de vestiaire 11
05.2.5.2 Miroir 11
05.2.5.3 Patères 12
05.2.5.4 Distributeur papier 12
05.2.5.5 Ensemble brosse / WC 12
05.2.6 Mobiliers 12
05.2.6.1 Meuble office 12
05.2.6.2 Mobiliers divers 13
05.2.7 Signalétique 13
05.2.7.1 Signalétique générale 13
05.2.7.2 Plaques sur portes-coupe-feu 13
05.2.7.3 Plans d'évacuation et d'intervention 13
05.2.8 Fin de chantier 14
05.2.8.1 Exclusions 14
05.2.8.2 Eco-contribution 14
05.2.8.3 Nettoyage fin de chantier 14
05.2.8.4 Dossier des Ouvrages Exécutés 14
05.3 OPTIONS 16
05.3.1 Châssis fixe vitré aluminium sans exigence 16
05.3.1.1 Dimensions 100 x 155 cm ht 16
05.3.2 Châssis fixe vitré aluminium avec exigence feu EI90 16
05.3.2.1 Dimensions 200 x 155 cm ht 16

MENUISERIES INTERIEURES

05.1 GENERALITES

05.1.1 Prescriptions techniques

Les travaux du présent lot devront être exécutés conformément aux normes, documents techniques unifiés (D.T.U.), règlements et décrets en vigueur à la date de l'envoi de l'appel d'offre, y compris leur mise à jour et additif éventuels, en particulier :

- Les Eurocodes
- Les DTU
- Les normes françaises et européennes, en particulier :
. NF DTU 36.3 (P21-220) de septembre 2014 : Escaliers en bois et garde-corps associés
. NF DTU 51.3 (P63-203) de novembre 2004 : Planchers en bois ou en panneaux à base de bois
. NF DTU 36.2 (P23-202) de mai 2016 : Menuiseries intérieures en bois
. NF DTU 39 (P78-201) de juillet 2017 : Travaux de vitrerie - miroiterie
- Le règlement de sécurité incendie dans les ERP en particuliers :
. Livre 1 Dispositions applicables à tous les établissements recevant du public
. Livre 2 Dispositions applicables aux établissements des quatre premières catégories
. Livre 3 Dispositions applicables aux ERP de 5ème catégorie
. Instructions techniques

- Mais également :
. Les labels de qualité CTB pour le bois
. Les labels de qualité SNFQ
. Les normes françaises d' AFNOR concernant la menuiserie et quincaillerie
. Le code du travail
. Les règles de construction
. Le code de l'urbanisme
. Le cahier des charges et Avis techniques du fabricant
. Réglementation thermique en vigueur
. Les fascicules du CCTG
. Aux normes REEF pour les éléments préfabriqués
. Aux normes françaises homologuées
. Les arrêtés en règlements municipaux et préfectoraux
. Les règles et décrets relatifs à la sécurité durant les travaux
. Les prescriptions éventuelles de l'avis CSTB concernant les matériaux (avis techniques)
. Le code de la construction et de l'habitation : plus particulièrement les articles R. 111-19 à R. 111-19-3 et R. 111-19-6 (Arrêté du 1er août 2006) relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public lors de leur construction ou de leur création
. Tous documents techniques de références pouvant s'appliquer à ce type de travaux

L'exécution des travaux traditionnels est soumise aux dispositions des DTU existants suivants :
- Cahier des Clauses Techniques
- Prescriptions provisoires ou techniques isolées ayant valeur de Cahier des Clauses Techniques
- Règles de calcul

Les fournitures doivent répondre aux spécifications des normes françaises existantes et seront conformes aux exigences communautaires avec marquage CE.

Les DTU et normes applicables sont ceux dont le mois de prise d'effet figurant sur le document est antérieur de trois mois à celui du lancement de la consultation, sauf indication contraire indiquée dans les normes et DTU.
Les matériaux mis en oeuvre devront être conformes aux normes en vigueur ; de plus, les règles administratives nationales et locales (service incendie, etc.) ainsi que les directives des services municipaux devront être obligatoirement observées.

05.1.2 Prescriptions complémentaires

Essence des bois

Il sera fait usage de bois résineux : bois indigènes ou bois importés du Nord
- Les bois employés seront toujours de la meilleure qualité et prévus pour rester apparents
- Ils devront présenter une largeur d'accroissement faible et régulière et une texture faible
- Ils seront parfaitement secs et sains, de droits fils, sans aubier, noeuds vicieux, gerçures, roulures ou autres défauts
- Les très petits noeuds sains seront seuls tolérés (plus grande dimension : inférieure à 2 cm - 2 noeuds par mètre courant)

Défaut des bois à proscrire

Les bois seront de droit fil, les bois tors ne seront pas tolérés
- Ceux présentant des trous de vers, fréquents dans les bois tropicaux seront rebutés sauf dans le cas de piqûres noires
- Les parties d'aubier ne seront pas admises en parement, elles seront admises en contre-parement dans les bois tropicaux
- Les fentes et gorges dans les pièces finies ne seront pas tolérées

Degré d'humidité

La bonne tenue des ouvrages étant fonction de la siccité des bois ayant servi à leur fabrication, il est indispensable de mettre en oeuvre des bois ayant atteint leur équilibre hygrométrique dans leur milieu ambiant.
Le pourcentage d'humidité sera déterminé dans les conditions de la norme NF EN 322 Juin 1993 et ne devra pas dépasser 15 %.

Classe de risque d'attaque biologique des bois

Définition des classes de risque

Classe 1 : bois placés en intérieur, à l'abri des intempéries, sec en permanence (exemple : parquets, plinthes, portes intérieures) ;
Classe 2 : bois placés en intérieur mais pouvant être soumis à risque d'humidité ponctuelle, sans contact avec la terre mais (exemple : charpente, éléments de toiture) ;
Classe 3 : bois placés en extérieur, soumis à des alternances rapides d'humidité et de séchage (exemple : fenêtres, portes d'entrée, revêtements extérieurs) ;
Classe 4 : bois placés en extérieur et soumis à une humidité permanente (exemple : clôtures, poteaux, passerelles extérieures) ;
Classe 5 : tous les ouvrages en bois en contact avec l'eau de mer (exemple : jetées, pontons) ;

Traitement des bois

Les bois utilisés devront subir un traitement les mettant à l'abri des attaques de tous les insectes ou champignons et plus particulièrement les parties de charpente en contact direct avec la maçonnerie.
Il sera préventif sur les bois neufs avant la mise en œuvre, il sera curatif sur des bois d'ouvrages existants, infestés par les larves d'insectes. Différentes essences de bois sont utilisées dans la construction. Elles ont chacune une durabilité naturelle différente vis-à-vis de l'attaque des champignons ou des insectes xylophages. Chaque essence présente une durabilité différente, si l'on utilise le bois parfait (partie centrale de l'arbre) ou l'aubier qui est la partie située sous l'écorce. Pour augmenter cette durabilité, il faut effectuer un traitement des bois neufs lors de la construction, c'est le traitement préventif. Pour les bois anciens qui peuvent être infectés par les larves d'insectes xylophages, il faut effectuer un traitement curatif.

Durabilité naturelle ou conférée du bois massif

La durabilité naturelle ou conférée du bois doit être adaptée à la classe d'emploi (déterminée dans la norme NF EN 335). La durabilité naturelle du bois massif peut dépendre en grande partie des essences et la présence de bois parfait et d'aubier. Une durabilité améliorée peut être conférée au bois massif par un traitement de préservation. Les méthodes de traitement qui peuvent être utilisées dépendent des essences et de la présence de bois parfait et d'aubier.

Classement d'aspect

Les classements d'aspects des bois sciés résineux : sapins, épicéas, pins, douglas, normalisés sur le plan européen dans la norme EN 1611-1.
Les définitions des classes de bois sciés utilisables en structure selon les normes NF B 52-001 (Règles d'utilisation du bois dans les constructions, classement visuel pour l'emploi en structure des principales essences résineuses et feuillues,

décembre 1998) et NF EN 14081-1 Avril 2016 (Bois de structure, classement et spécifications pour le bois classé par machine pour sa résistance et les machines à classer, mai 1995).

Caractéristiques technologiques et chimiques
Les caractéristiques technologiques et chimiques sont précisées dans cette norme et d'une façon générale, ils doivent être exempts de toute pourriture ou d'échauffure, de nœuds vicieux ou pourris, fente d'abattage, gélivure ou roulure.
Les caractéristiques physiques sont définies dans la norme NF B 50-002, le taux d'humidité ne peut s'écarter de 5 % en poids par rapport à l'équilibre hygroscopique associé pour les charpentes taillées et de 23 % pour les ouvrages courants.
Produits conformes aux Normes NF.

Éléments de constitution des charpentes bois
Bois massifs
Les caractéristiques minimales de qualité des débits de bois massifs sont définies à partir des normes NF B 51-001, « Caractéristiques technologiques et chimiques des bois », et NF B 51-002, « Caractéristiques physiques et mécaniques des bois ».

Bois résineux
Les « dimensions nominales » des sciages de bois résineux sont définies par la norme NF EN 1313-1 Mars 2010. Elle fournit les caractéristiques suivantes, en millimètres :
- épaisseurs : 12, 15, 18, 22, 25, 32, 38, 50, 63, 75, 100 ;
- largeurs : 75, 100, 115, 125, 150, 160, 175, 200, 225, 250, 300 ;
Les débits à l'état frais ont une surcote d'épaisseur de 20.

Bois lamellés-collés
Les bois lamellés et collés sont des pièces massives reconstituées à partir de lamelles de bois assemblées par collage de sorte que leurs fils soient parallèles. Les bois lamellés et collés ne sont pas normalisés, mais les caractéristiques des bois des lamelles doivent être celles des bois massifs.
NF EN 1991-1-1 Mars 2003 : charges d'exploitation des bâtiments.

Les classes de résistance (d'après la nome NF EN 14080 Août 2013) du bois lamellé collé sont les suivantes :
Classes de résistance des lamelles de bois selon EN 338 :
a) Lamellé collé homogène : C 24 - C 30 - C40 ;
b) Lamellé collé combiné : C 24 / C 18 - C 30 / C 24 - C40 / C 30 ;
c) Classes du BLC : GL 24 - GL 28 - GL 32.

Matériaux dérivés du bois
Panneaux de particules
Les panneaux de particules sont définis par les normes NF B 51-200. Les prescriptions techniques sont représentées dans le tableau 1 des D.T.U.
Panneaux de particules de bois pressés à plat et poncés, à parement fin et finition brute. Disponible en quatre modèles pour agencement intérieur :
- habillage de parois en milieu sec (Standard) ;
- habillage de parois en milieu humide (MH) ;
- pour usage structurel en milieu sec (CTBS) ;
- pour usage structurel en milieu humide (CTBH).

Panneaux en OSB
Ils sont composés de lamelles de résineux provenant de bois d'éclaircies ou de grumes, minces (0,3 à 0,5 mm d'épaisseur), longues (jusqu'à 8 cm) et orientées. Les lamelles sont encollées et constituent un matelas de trois couches croisées. Cette structure particulière explique les excellentes performances mécaniques de ces panneaux.
- OSB 1 : Agencement intérieur et meubles, en milieu sec
- OSB 2 : Utilisation en milieu sec
- OSB 3 : Utilisation en milieu humide
- OSB 4 : Utilisation sous contraintes élevées en milieu sec ou humide.

Panneaux en MDF
Panneaux de fibre de bois de moyenne densité (MDF) obtenu par traitement des fibres selon un procédé à sec, avec

adjonction de résine synthétique et collage sous presse à haute température.

Métaux
- Les connecteurs en tôle d'acier seront supérieurs à 0,9 mm d'épaisseur. Ceux en aluminium à 1 mm.
- Les boulons, écrous et rondelles seront conformes aux spécifications des normes NF E 25-005 Novembre 2005, NF E 24-341 et NF E 27-351.
- Les vis à bois à tête carrée (tire-fond) doivent satisfaire aux normes NF E 27-144 et NF E 27-140 pour celles à tête hexagonale.
- Les clous ou pointes à tige lisse sont conformes à la norme NF EN 10230-1 Janvier 2000.

Protection des éléments métalliques
Les ferrements, ferrures et éléments en acier sont protégés de la corrosion sur toutes leurs faces selon les spécifications du D.T.U. 59.1 "Travaux de peinturage". La boulonnerie sera soit protégée par un primaire antirouille sauf en cas de matériaux inoxydables par nature. Les connecteurs en tôle d'acier mince seront protégés par une galvanisation à chaud dont la masse minimale du revêtement de zinc correspond à la classe Z 275 vérifiée selon les spécifications de la norme NF EN 10346 Octobre 2015.

Colles
Les colles utilisées ne doivent pas permettre, après leur prise, aucun fluage du joint de collage sous charge. Les colles à base de caséine lactique doivent inclure dans leur formulation un antiseptique fongicide, elles ne peuvent pas être employées pour les charpentes exposées aux intempéries ou dans des combles humides. Les colles à base d'urée formol doivent être du type "pour joint épais".

Les adhésifs utilisés pour les éléments de structures en bois lamellé collé sont principalement :
a) Résorcine-formaldéhyde (R.F) ;
b) Phénol-résorcine-formaldéhyde (R.P.F.) ;
c) Mélamine-urée-formaldéhyde (M.U.F.) ;
d) Urée-formaldéhyde (U.F.) modifiée.

Ces colles sont classées selon la norme NF EN 301 en :
- Adhésifs du type I, capables de résister à toutes les expositions extérieures et aux températures dépassant 50°C. Ils correspondent en général aux formulations résorcine et mélamine-urée-formol ;
- Adhésifs du type II, pour usage intérieur chauffé et ventilé, et à l'extérieur mais à l'abri des intempéries et avec une température supérieure à 50°C très occasionnelle. Ils correspondent en général aux formulations urée-formol.

Le choix des colles pour aboutage et lamellation sera fait suivant l'usage et la destination de l'ouvrage.

Justification des provenances
L'entrepreneur devra être à même de justifier au Maître d'oeuvre la provenance des matériaux mis en oeuvre :
. Soit par des bulletins de livraison ou de garantie authentiques
. Soit par des factures de ses fournitures
L'ensemble des bois, servant à la réalisation des différents ouvrages du présent projet, sera issu de forêts certifiées (bois labellisés FSC ou PEFC).

Certification PEFC
Cette certification est attribuée aux forêts gérées selon les principes de la gestion forestière durable.

Label FSC
En matière de gestion forestière, les règles FSC sont les plus strictes et les exigences sociales et environnementales FSC sont les plus élevées.

Prescriptions techniques concernant la mise en œuvre
Les travaux devront être exécutés dans des conditions telles que les ouvrages, présentant toutes les qualités de stabilité et de durée, soient conformes à l'art de bâtir.
- L'entrepreneur devra contrôler sur place les implantations et aplomb des ouvrages sur lesquels il doit prendre appui et vérifier les mesures et cotes des plans d'exécution qu'il a fournis.
- Lorsque les ouvrages de charpente se trouveront placés à proximité de conduits de fumée, les bois de ces ouvrages

devront être maintenus à 0,16 au moins de la face intérieure des conduits.
- Tous les assemblages seront ajustés et exécutés en fonction du travail de chaque pièce
- Les ouvrages de charpente approvisionnés sur chantier seront entreposés à l'abri de l'humidité sur cales en bois neuf de façon à avoir une circulation d'air constante.

Obligations de sécurité
L'entrepreneur devra strictement se conformer aux dispositions réglementaires de sécurité imposées par la législation en vigueur, aux directives des organismes de contrôles et aux consignes du Coordonnateur Sécurité dans le cadre du PGCSPS.
Le projet de plan particulier de sécurité et protection de la santé (PPSPS) sera soumis au Coordonnateur Sécurité.
Il devra la mise en place et l'entretien des protections provisoires nécessaires à l'exécution de ses travaux tels que garde-corps de sécurité et filets de protections au long des acrotères, trémies diverses, etc., et tous ancrages provisoires.
L'approvisionnement des matériaux à pied d'œuvre sur les toitures sera réalisé par le présent lot avec tous matériels de levage appropriés.

05.1.3 Nota TCE

L'entreprise devra impérativement prendre connaissance du Cahier des Prescriptions Communes.
Le marché de l'entreprise sera réputé inclure l'ensemble des recommandations et obligations qui y sont mentionnées.

05.2 DESCRIPTION DES OUVRAGES

05.2.1 Blocs- portes

05.2.1.1 Composition des blocs portes

L'ensemble des blocs-portes mis en œuvre devra posséder le Label NF CTB et la Certification FASTE pour les blocs-portes techniques (résistants au feu, stables et acoustiques).
Les ensembles participant à la sécurité incendie et à l'isolation phonique seront livrés sur le chantier avec marquage indélébile certifiant les performances exigées.

Les procès-verbaux justificatifs certifiant les performances de résistance au feu, stabilité, isolation phonique et thermique seront fournis pour la constitution du dossier DOE.

Sauf indications contraires portées aux plans ou au présent descriptif :
- Portes épaisseur 40 mm, pose "en feuillure".
- Dimensions suivant plans et tableaux de repérage.

Prévoir détalonnement en pied des portes intérieures pour ventilation mécanique suivant besoins et demande du lot de ventilation.

Huisseries / bâtis
Bois
Huisseries en bois durs issus de forêt labellisées et de préférence de lieux d'exploitations proche géographiquement du lieu de fabrication (Essences suivant les performances exigées) à recouvrement complet de cloisons avec arêtes adoucies ou chanfreinées, de sections et de profils adaptés aux parois auxquelles elles sont intégrées

Métal
Huisserie métallique du commerce conforme aux Normes NF équipées des éléments de fixation et de tous accessoires, renforts, etc. suivant type de portes et adaptées aux cloisons et murs formant recouvrement, en acier profilé avec traitement de protection anticorrosion et dispositif pour mise à la terre.

Ces huisseries seront fournies au lot de cloisons sèches qui en assurera la pose à l'avancement de ses cloisonnements, après impression réalisée par le peintre.
Elles comporteront tous les joints nécessaires à la sécurité incendie et à l'isolation phonique.
La prestation devra inclure les moulures d'encadrements nécessaires à la parfaite finition des ouvrages, moulures rectangulaires à angles adoucis en sapin traité avec jonctions à coupes d'onglet, coupes et ajustements.
Prévoir, suivant emplacement, l'adaptation des huisseries aux châssis vitrés ou cloisons menuisées attenants.

Marque de référence ou équivalent
Les blocs-portes prescrits sont de référence HUET, ELLIPSE, DAGARD, CROUZILLES ou techniquement équivalent.

Caractéristiques des blocs portes
Portes pleines
- Bloc-porte à âme pleine avec ossature en bois dur traité et parements en fibres de bois.

Portes à qualité feu
- Bloc-porte à âme pleine, coupe-feu ou pare-flammes, compris joints périphériques spéciaux montés en gorge. Degré de résistance au feu suivant localisation. P.V exigés.

Portes insensible à l'humidité
- Huisserie en PVC blanc avec renforts acier galvanisé et butées adhésives (portes standard)
- Huisserie métallique en acier galvanisé 15/10ème avec traitement anticorrosion et finition à peindre (porte résistante au feu)
- Vantail comprenant un cadre polymérisé densité 1000 kg/m avec parements par placage 2 faces stratifiées 30/10e et âme polypropylène synthétique exclusive (porte standard)
- Vantail comprenant un cadre bois exotique rouge avec parements par placage 2 faces PVC et 4 chants PVC 8/10e teinté dans la masse (porte résistante au feu)

- Les portes avec résistance au feu sont équipées de joints intumescents
- Performances de résistance au feu garanties par PV d'essais.

Finitions
Les parements seront en fibres de bois dures avec finition selon tableau de repérage :
- Stratifié (feuille décorative à base de résines thermodurcissables en plusieurs couches de papiers pressées entre elles avec une feuille décorative imprégnée, gamme UNILIN / EGGER / POLYREY / FORMICA ou équivalent)

L'entreprise devra vérifier la compatibilité des produits de placage avec des PV de test au feu / acoustique des portes. En aucun cas la réalisation des placages ne devra déclasser les classements et caractéristiques techniques des portes.

Nota : les huisseries, les chants et les portes prépeintes sont destinés à recevoir une finition peinture à la charge du lot Peinture.

Porte avec remplissage vitrage
Cadre bois dur pour réception d'un vitrage.
Double vitrage en verre feuilleté 2 faces de sécurité des Ets SAINT GOBAIN GLASS ou techniquement équivalent. La composition des vitrages sera à adapter selon l'indice d'affaiblissement acoustique et exigences feu demandées ainsi que les volumes à vitrer.
Finition glace claire ou translucide.
Signalisation réglementaire sur vitrage des parties en allège inférieure à 1.00 m de hauteur.
Pose avec parcloses bois compris fond de joint.

Quincailleries - Ferrages
- 3 ou 4 paumelles en acier inoxydable suivant largeur et poids des vantaux
- Charnières à ressort, à retour automatique et puissance réglable, quantités suivant poids du vantail, pour les portes "va et vient"
- Cylindre profilé européen avec garantie décennale pour portes condamnables selon article "Cylindre et combinaison"
- Serrures à mortaiser de chez VACHETTE ou techniquement équivalent Série D 450 V avec axe à 50 mm, entraxe à 70 mm, avec ressort renforcé, têtière, pêne et gâche, possédant la garantie décennale et le Label NF pour les portes courantes ainsi que le Label NF QC pour les portes coupe-feu.
- Butoir de sol finition inox mate avec butoir caoutchouc noir, à fixation invisible

<u>Type de serrures</u>
. Type 1 : Serrure à bec de cane simple
. Type 2 : Serrure à bec de cane à condamnation avec voyant et bouton de condamnation-décondamnation
. Type 3 : Serrure de sûreté à pêne dormant et 1/2 tour (entrée de clé 1 face et bouton moleté côté intérieur)
. Type 4 : Serrure à mentonnet et système de condamnation en position fermée (décondamnable de l'extérieur)

<u>Type de béquilles</u>
. Type 1 : Béquille double sur rosace ronde en inox
. Type 2 : Poignée cuvette (porte coulissante)

Le choix de la garniture des blocs-portes devra être effectué selon la norme NF EN 1906 définissant les exigences et les méthodes d'essai s'appliquant aux poignées et aux pommeaux pour portes.
Les garnitures devront répondre à la classe d'utilisation grade 3 suivant la norme NF EN 1906 (Fréquence élevée d'utilisation par des personnes peu soigneuses : bureaux, sanitaires publics, scolaire, etc.) Garantie 10 ans sur le fonctionnement mécanique.

<u>Caractéristiques</u>
- Usage intensif
- Qualifiée en catégorie d'utilisation grade 3 selon la norme EN1906
- Très haute résistance : testée à 200 000 cycles d'utilisation
- Forte résistance à la corrosion : 240 heures au brouillard salin
- Carré de 8 mm
- Ressort de rappel pour un plus grand confort d'utilisation
- Fixations invisibles (selon modèle)

- Fonctions disponibles : rosace aveugle, rosace pour cylindre à Profil Européen, rosace à voyant de condamnation et bouton de condamnation

Ferme porte
Ferme-porte hydraulique homologué coupe-feu et conforme à la Norme EN 1154 avec Label NF QC, à force variable avec bras à coulisse anti-vandalisme, temporisation réglable sur porte standard et frein à l'ouverture sur porte CF.
Inclus sélecteur de fermeture sur porte 2 vantaux.
Pose côté intérieur des locaux.

Oculus
Remplissage en double vitrage feuilleté des Ets SAINT GOBAIN GLASS ou techniquement équivalent avec caractéristiques techniques CF et Acoustique similaires aux blocs-portes.
Oculus rectangulaire 30 x 60 cm ht environ (dans le cas de portes 2 vantaux égaux : les 2 vantaux seront équipés d'oculus).
Inclus réservation dans le vantail, montage et assemblage réalisés en atelier afin de garantir les performances requises.
Parcloses bois ou métal et type de joints adaptés aux contraintes du projet.

Crémone
Crémone pompier sur vantail semi-fixe ou de service à levier rotatif avec carénage intégral des Ets VACHETTE techniquement ou équivalent et tous accessoires.

Plaques de protection
Plaques de protection de portes collée sur chaque face des vantaux avec deux éléments en tôle d'acier inoxydable, finition brossée, plaques de 8/10ème d'épaisseur.
L'ensemble sera constitué de 2 plaques du sol à la poignée et d'un sabot en pied de porte.
Compris toutes sujétions de pose (faces et chants habillés), fixations, etc.

Réservations et Incorporations
L'entrepreneur doit toutes les réservations dans les blocs-portes et ouvrages menuisés pour l'intégration des quincailleries (paumelles; serrures; pivots; fermes-portes; passages de câbles, etc.) et équipements de sécurité (équipements DAS, contacteurs d'ouvertures; etc.)
Dans le cas où, les réservations viendraient à dégrader les caractéristiques thermique, feu ou acoustiques des ouvrages, l'entrepreneur intégrera tous les frais nécessaires à la réalisation d'avis techniques d'expérimentation (ATEx) auprès du CSTB

Accessibilité aux PMR
Les équipements de portes et notamment les poignées devront répondre aux exigences de l'article 10,II, 2è de l'arrêté du 1er Août 2006, et notamment :
- Être facilement préhensibles et manœuvrables en position debout comme assis, y compris pour une personne ayant des difficultés à saisir et à faire un geste de rotation du poignet
- Leur extrémité doit être située à plus de 0.40m d'un angle rentrant de parois ou de tout autre obstacle à l'approche d'un fauteuil roulant
- Barre de refermeture en inox fixé par platine avec rosace au dos des portes de WC accessibles (largeur suivant vantail).

Localisation
Selon plans de l'architecte et tableau de repérage des blocs-portes :
. Pour l'ensemble des portes du projet

05.2.1.2 Cylindre et combinaison

05.2.1.2.1 Cylindre et combinaison (RADIALIS)

L'opération sera dotée d'un système de combinaison des serrures dont le plan sera établi et géré par le lot MENUISERIES INTERIEURES, qui devra fournir aux corps d'état concernés les indications nécessaires.

Lots concernés par l'organigramme général :
- MENUISERIES EXTERIEURES - METALLERIE - SERRURERIE
- MENUISERIES INTERIEURES

Système de référence RADIALIS en version A2P** des Ets VACHETTE ASSA ABLOY ou équivalent, ayant les caractéristiques suivantes :
- Identification de la clé par carte de propriété et/ou certificat de sécurité
- Anti-bumping, 32 goupilles réparties sur 6 axes
- Anti-snapping, barreau anti casse dans le corps du cylindre
- Anti perçage - bouclier de protection au carbure de tungstène
- Ouverture fine - 32 goupilles actives
- Synchronisation des clés intérieures et extérieures (ouverture en cas de clé intérieure engagée)
- Cylindre et goupilles traité en acier inox anticorrosion
- Protection de l'usure des goupilles par clés en maillechort
- Clés réversible résistant à la torsion, 12 Nm

Les cylindres seront à profil européen de sûreté avec carte de propriété et garantie décennale, à simple ou double entrée selon localisation.
Le nombre de clé par cylindre sera défini en accord avec le Maître d'ouvrage avec un minimum de 3 clés.

Les longueurs des cylindres à fournir seront déterminées en fonction des épaisseurs de profilés, en coordination avec les lots concernés.
Ils seront fournis et posés par chacun des lots concernés sur les indications du lot MENUISERIES INTERIEURES.

L'entreprise devra la fourniture et la pose de canon de chantier dans l'attente des cylindres définitifs.

05.2.2 Châssis vitrés

05.2.2.1 Châssis fixe vitré aluminium sans exigence

Fourniture et mise en œuvre de châssis fixe avec cadre en aluminium, comprenant :

Châssis :
- Cadre bâtis aluminium laque avec parcloses bi-affleurantes, inclus montants intermédiaires selon configuration des plans

Remplissage :
- Vitrage feuilleté glace clair adaptée aux contraintes et aux volumes à vitrer
- Joints de pose
- Signalisation réglementaire sur vitrage par adhésif translucide de couleur

Classements :
- Sans exigence

Mise en œuvre sur site selon implantation de l'architecte, conformément aux préconisations du fabricant, compris toutes sujétions de réalisation.

05.2.2.1.1 Dimensions 260 x 155 cm ht

Localisation
Selon plans de l'architecte :
. Entre préparation cuisson et préparation froide / Laverie et plonge

05.2.3 Façades techniques et trappes

05.2.3.1 Façades de gaines techniques

Réalisation de façade menuisée pour gaine technique, à peindre de degré coupe-feu 1/2 heure.

Composition :
- Bâtis bois exotique qualité à peindre,
- Vantaux en panneaux médium HD respectant le degré de protection, avec joints creux entre vantaux, parements parfaitement poncés prêts à recevoir la peinture de finition (laque), avec joints coupe-feu, etc.
- Ferrage des ouvrants par paumelles invisibles adaptées au poids des vantaux, non visibles côté circulation

- Entrées de serrure coordonnées aux garnitures de portes, avec cache-entrée

Fermetures :
Les fermetures des différentes gaines techniques devront être agréées par les concessionnaires concernés.
- Fermeture par carré (batteuse à mortaiser)
- Garnitures de portes : rosace 1 face
- Dans le cas de porte 2 vantaux, il sera prévu une crémone en applique intérieure / 2 points (haut et bas), sur vantail semi-fixe

Dimensions selon plans

NOTA : Ouvrages destinés à recevoir une finition à la charge du lot PEINTURE - NETTOYAGE DE MISE EN SERVICE.

Localisation
Selon plans de l'architecte :
. Placard TGBT

05.2.4 Ouvrages menuisés

05.2.4.1 Tablette bois

Tablettes en médium MDF, qualité menuiserie "à peindre", de 15 mm d'épaisseur, bords chanfreinés en face avant, fixés sur doublage en plaques de plâtre sur ossature métallique fixée sur parois à ossature bois ou maçonnerie, compris renforts nécessaires, et joint silicone incolore de finition en périphérie.
Inclus toutes sujétions de découpes pour ajustement.

NOTA : Ouvrages destinés à recevoir une finition à la charge du lot PEINTURE - NETTOYAGE DE MISE EN SERVICE.

Localisation
Selon plans et détails de l'architecte
. En tête des bâti-supports des WC suspendus

05.2.5 Équipements sanitaires

05.2.5.1 Banc de vestiaire

L'entrepreneur du présent lot devra la fourniture et la pose de bancs en bois massifs des Ets FRANCE EQUIPEMENTS équivalent.
Bâti métallique fixé en mur
Compris toutes sujétions de mise en oeuvre, consoles de fixations de fixations dans parois et cloisons, etc.

Localisation
Selon plans de l'architecte :
. Vestiaire mixte

05.2.5.2 Miroir

Fourniture et mise en oeuvre de glaces miroir argenté, avec les chants polis. Compris supports de miroir laqués (fixations antivandales). Teinte des accessoires de fixation au choix de l'architecte.
Hauteur de pose compatible avec les exigences de la réglementation sur l'accessibilité handicapés dans les locaux concernés.
Dimensions selon plans.

Localisation
Selon plans de l'architecte :
. Sanitaire salle à manger
. Vestiaire mixte

05.2.5.3 Patères

Fourniture et pose de patères, en nylon polyamide coloré dans la masse, fixation sur portes. Teinte au choix de l'architecte.
Hauteur de pose compatible avec les exigences de la réglementation sur l'accessibilité handicapés (soit hauteur comprise entre 90 et 130 cm) dans les locaux concernés.

Localisation
Selon plans de l'architecte :
. Vestiaire mixte

05.2.5.4 Distributeur papier

Fourniture et fixation de porte-rouleaux en inox, avec système anti-vol amovible.

Localisation
Selon plans de l'architecte :
. Sanitaire salle à manger
. Vestiaire mixte

05.2.5.5 Ensemble brosse / WC

Fourniture et fixation d'un ensemble brosse WC démontable en inox, support mural, porte-brosse, brosse...

Localisation
Selon plans de l'architecte :
. Sanitaire salle à manger
. Vestiaire mixte

05.2.6 Mobiliers

05.2.6.1 Meuble office

Réalisation de meubles offices (selon plans et détails de l'architecte), comprenant :
L'ensemble des éléments intérieurs sera fabriqué en matériaux du type panneaux de particules CTB-H (milieu humide) avec parements mélaminés

Ossature et structure :
- ossature et structure de meuble en sapin du nord traité ou panneaux de particules
- façade et éléments, compris les retours latéraux et les séparations intermédiaires des éléments, en panneaux de particules CTB-H (milieu humide), épaisseur 18 mm, à parements mélaminés
- socle de meuble bas avec pieds réglables et plinthe stratifiée en finition
- fond de meuble avec réservation pour le passage de canalisation / réseaux (selon le cas)

Plan de travail :
- plan de travail, en panneaux de particules type CTB.H stratifié et postformé
- angles chanfreinés
- réservation pour encastrement d'appareil sanitaire, suivant gabarit fourni par le PLOMBIER

Portes et étagères :
- porte battante de meuble en panneaux de particules type CTB.H mélaminé, épaisseur 18 mm, avec loqueteaux magnétiques, charnières invisibles et poignées de tirage en inox, etc.
- étagère de rangement, en panneaux de particules type CTB.H mélaminé, épaisseur 10 mm, réglable sur taquets

Divers :
- ensemble des chants visibles et accessibles seront traités arrondis avec des chants ABS 2 mm.
- assemblages des éléments par tourillons bois collés / vissés (aucun accessoires visibles)
- accessoires de fixation, visserie, quincaillerie et tous les renforts nécessaires

Teinte et décor de l'ensemble des meubles, au choix de l'architecte
Compris toutes sujétions de pose, fixations, réservations, raccordement avec parois verticales adjacentes, fixation sur

cloisons sèches et parois maçonnées, compris renforts, ainsi que tous les accessoires nécessaires à une parfaite finition de l'ouvrage.

Localisation
Selon plans de l'architecte :
. Salle à manger

05.2.6.2 Mobiliers divers

Le présent lot devra la fourniture et la pose de l'ensemble des mobiliers divers repérés sur les plans et décrits dans le document annexé à la présente consultation.

Localisation
Selon plans de l'architecte et fichier joint au DCE :
. Pour l'ensemble du mobiliers divers (chaises, tables, bureaux, étagères et casiers vestiaires)

05.2.7 Signalétique

05.2.7.1 Signalétique générale

L'entrepreneur du présent lot devra la fourniture et la pose de signalétiques et inscriptions diverses
Modèle à faire approuver par le maître d'œuvre (compris format, coloris, typologie, pictogrammes, etc. conformes à la réglementation).

Bâtiment :
- Numérotation et plaques nominatives suivant indications du Maître d'ouvrage

Signalisations diverses :
Dénomination des locaux divers :
- "Local ordures ménagères"
- "Entrée personnel"
- "Salle à manger"

Indications particulières "Porte coupe-feu à maintenir fermée" sur portes CF des locaux suivants :
- Locaux à risques moyens et importants
- Etc.

Localisation
Selon plans de l'architecte :
. Pour le présent projet

05.2.7.2 Plaques sur portes-coupe-feu

Fourniture et pose de plaques signalétiques composée de plaques en PVC teinté dans la masse, avec lettres sérigraphiées chimiquement de calligraphie majuscule.
L'ensemble comprendra toutes sujétions de mise en oeuvre et de fixations sur portes ou parois, etc...
Teinte des plaques : Rouge
Lettres : Blanc

Texte : PORTE COUPE-FEU - NE METTEZ PAS D'OBSTABLE A LA FERMETURE

Localisation
Selon plans de l'architecte :
. Pour l'ensemble des portes coupe-feu

05.2.7.3 Plans d'évacuation et d'intervention

Fourniture et pose de plans d'évacuation et d'intervention normalisés sous plexiglas.

Caractéristiques :
- Format : 500 x 600 mm

- Cadre en aluminium
- Plastification du plan au 5/10 ème
- Plexiglas PMMA extrudé épaisseur 6 mm avec impression numérique (effet miroir)

Ce plan devra obligatoirement comporter :
- Le plan du niveau ainsi que le repère ou l'on se trouve
- Le fléchage des différents itinéraires d'évacuation
- Les issues
- L'implantation des équipements de sécurité (extincteurs, RIA, boîtier bris de glace, commandes de désenfumage, coupure des énergies, locaux techniques, consignes en cas d'évacuation, nom des responsable évacuation)

L'ensemble comprenant toutes sujétions de mise en oeuvre et de fixations sur parois, etc...
Teinte des cadres au choix de l'architecte

Localisation
Selon plans de l'architecte :
. A proximité des accès et des dégagements principaux

05.2.8 Fin de chantier

05.2.8.1 Exclusions

Les ouvrages ci-après nommés sont hors prestation du présent lot :

Ouvrages à la charge des entrepreneurs des lots techniques :
- Plan de travail décartonnage
- Équipements PMR (barre de tirage, chaise, etc...)
- Plans support de vasques
- Les appareils sanitaires posés ou encastrés sur plans et dans meubles menuisés

05.2.8.2 Eco-contribution

L'article L. 541-10-6 du code de l'environnement prévoit la mise en place d'une filière à "responsabilité élargie du producteur" (REP) pour la gestion des déchets d'éléments d'ameublement. Ainsi à partir du 1er mai 2013, les metteurs sur le marché d'éléments d'ameublement sont dans l'obligation de facturer en sus du prix de vente et pour chaque élément d'ameublement, l'éco-contribution. Cette dernière doit obligatoirement être répercutée par les producteurs à leurs clients. Ces derniers doivent également la répercuter à l'identique jusqu'aux utilisateurs finaux. Le montant ne doit pas excéder les coûts réellement supportés par l'élimination de ces déchets et n'est pas négociable.

05.2.8.3 Nettoyage fin de chantier

Il est rappelé que le chantier devra être nettoyé et rangé tous les jours et ce à partir de l'intervention des entreprises. Si celui-ci n'était pas réalisé, une entreprise de nettoyage extérieure sera missionnée pour le nettoyage du chantier, à la charge des entreprises solidairement responsables dans le cadre du compte prorata, ou à la charge de l'entreprise fautive si elle est clairement identifiée.

Après exécution de ses travaux, l'entrepreneur du présent lot devra le nettoyage du chantier, matériels, matériaux, déchets divers, qui proviennent de son corps d'état uniquement, y compris toutes sujétions d'évacuation, etc.
Il aura également à sa charge l'évacuation de ses délivres hors site conformément à la réglementation des tris sélectifs.

05.2.8.4 Dossier des Ouvrages Exécutés

Chaque entrepreneur devra fournir au Maître d'œuvre toutes les pièces écrites ou dessinées ainsi que les garanties diverses qui lui seront demandées, afin de constituer le dossier des ouvrages exécutés (D.O.E.), selon indications du CCAP.

Tous les documents seront remis sous dossiers cartonnés portant dessus et sur la tranche, les références du chantier, le numéro et l'appellation du lot, les coordonnées de l'entreprise.
Les plans devront porter la mention "récolement". Ils pourront également être demandés sous forme informatique en

format DXF ou DWG.
Nombre d'exemplaires : selon indications du CCAP.

NOTA : Les certificats de garanties seront fournis en 1 exemplaire "original".

Le dossier DOE comprendra notamment (sans caractère limitatif) :
- Les fiches techniques des matériaux, matériels et accessoires mis en œuvre (blocs-portes courants, serrures, cylindres, garnitures, ferme-porte, etc…).
- Les certificats d'identification FASTE des blocs-portes spéciaux (résistance au feu, affaiblissement acoustique, transmission thermique, stabilité).
- Les fiches techniques des habillages divers.
- Les fiches techniques des équipements divers.
- Les plans de détail et de fabrication des ouvrages menuisés.
- Le plan de l'organigramme de l'opération.
- Les PV / certificats / attestations de traitement des bois et métaux.
- Les procès-verbaux de classement feu des différents ouvrages et matériaux
- Etc.

Seront également fournis tous les documents demandés par le Coordonnateur Sécurité pour l'établissement du dossier des interventions ultérieures sur l'ouvrage (DIUO) ayant pour objectif essentiel de rassembler toutes les données de nature à faciliter la prévention des risques professionnels lors d'interventions ultérieures sur l'ouvrage.

La fourniture de tous ces documents conditionne le solde financier des travaux réalisés par l'entreprise.

05.3 OPTIONS

05.3.1 Châssis fixe vitré aluminium sans exigence

Fourniture et mise en œuvre de châssis fixe avec cadre en aluminium, comprenant :

Châssis :
- Cadre bâtis aluminium laque avec parcloses bi-affleurantes, inclus montants intermédiaires selon configuration des plans

Remplissage :
- Vitrage feuilleté glace clair adaptée aux contraintes et aux volumes à vitrer
- Joints de pose
- Signalisation réglementaire sur vitrage par adhésif translucide de couleur

Classements :
- Sans exigence

Mise en œuvre sur site selon implantation de l'architecte, conformément aux préconisations du fabricant, compris toutes sujétions de réalisation.

05.3.1.1 Dimensions 100 x 155 cm ht

Localisation
Selon plans de l'architecte :
. Entre légumerie et circulation attenante

05.3.2 Châssis fixe vitré aluminium avec exigence feu EI90

Fourniture et mise en œuvre de châssis fixe avec cadre en aluminium avec exigence feu EI90, comprenant :

Châssis :
- Cadre bâtis aluminium laque avec parcloses bi-affleurantes, inclus montants intermédiaires selon configuration des plans

Remplissage :
- Vitrage feuilleté glace clair adaptée aux exigences feu demandées et aux volumes à vitrer.
- Joints de pose
- Signalisation réglementaire sur vitrage par adhésif translucide de couleur

Classements :
- Coupe-Feu EI 90

Mise en œuvre sur site selon implantation de l'architecte, conformément aux préconisations du fabricant, compris toutes sujétions de réalisation.

05.3.2.1 Dimensions 200 x 155 cm ht

Localisation
Selon plans de l'architecte :
. Entre laverie plonge et légumerie
. Entre bureau et réception